



LE GUIDE DU CSE

TOUT SAVOIR SUR VOTRE CSE :

- Son rôle et les missions des IRP
- Son nouveau site internet
- Les activités et prestations du CSE
- Son partenaire loisirs

VOTRE
LOGO

Édito

Chèr(e)s collègues,

Vous tenez entre les mains le guide de votre Comité Social et Économique. Concis et pratique, cette publication vous présente tout ce que vous devez savoir sur le fonctionnement et les prestations du CSE, ainsi que son tout nouveau site internet. Au fil de ces pages, vous prendrez connaissance du rôle de vos élus et des moyens dont ils disposent pour mener à bien leurs missions. Vous retrouverez également les différentes offres que le CSE vous propose dans le cadre de sa mission sociale.

Le CSE existe par vous et pour vous, c'est pourquoi nous restons à votre disposition pour vous apporter toutes les informations complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

Vos élus du Comité Social et Économique.

Sommaire

VOTRE CSE

Le rôle et les missions du CSE P2-3

DP, DS, CHSCT : Qui sont-ils ? P4-5

Les Commissions obligatoires P6-7

LES ASC

Votre nouveau site CSE P8-9

Les ASC P10-11

LE RÔLE et les missions du CSE

Le Comité Social et Économique est une **instance collégiale obligatoire dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés**. Il a pour mission principale d'assurer l'expression collective des salariés et la prise en compte de leurs intérêts dans la gestion de l'entreprise. Il est composé de représentants élus du personnel, de représentants syndicaux désignés par les organisations syndicales, et d'un représentant de la direction de l'entreprise (le PDG ou son mandataire).

Les élus du CSE sont élus pour 4 ans.

QUEL EST LE RÔLE DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE ?

UN RÔLE ÉCONOMIQUE



Le CSE dispose d'un **droit d'information et de consultation** sur tout ce qui concerne les décisions importantes de l'employeur impactant la vie de l'entreprise, comme des questions relatives à l'organisation et la gestion générale de l'entreprise. L'employeur doit informer le CSE par écrit de chaque décision conséquente qu'il prend afin de permettre à celui-ci de débattre, et de donner son avis lors de consultations. Indépendamment de toutes décisions importantes de l'employeur le CSE est informé et consulté annuellement sur les orientations stratégiques, la situation économique et financière et la politique sociale de l'entreprise. A l'occasion de chacune de ces consultations le CSE peut émettre des avis et faire des propositions dans l'intérêt collectif des salariés..

UN RÔLE SOCIAL ET CULTUREL



Le CSE assure, contrôle ou participe à la gestion de toutes les **activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise au bénéfice des salariés et de leur famille**. Ces activités peuvent se traduire par la mise en place des aides sociales, de services sociaux en charge de veiller au bien-être des salariés, ou plus communément par le financement de bons d'achat, billetterie, Chèques Vacances et voyages notamment.

UN FONCTIONNEMENT EN BUREAU

Le CSE élit un bureau parmi ses membres afin d'assurer **la gestion quotidienne des activités et l'application des décisions prises en réunion plénière**.



Véritable organe exécutif, le Bureau du CSE est composé de :

- **un secrétaire**, qui organise le travail et coordonne les relations entre les élus et le Président.
- **un trésorier**, responsable de tout élément comptable en rapport avec les activités du CSE.

Ils sont tous deux assistés d'un **secrétaire et trésorier adjoint**.

DP, DS, CHSCT : qui sont-ils ?

Les IRP (Instances Représentatives du Personnel) désignent le Comité Social et Économique, mais aussi les délégués du personnel, les délégués syndicaux et le CHSCT : chacune de ces instances a pour objectif de faciliter le lien entre l'employeur et l'employé, mais quel est leur rôle spécifique ?

Les délégués du personnel : défendre vos droits



Ils sont les interlocuteurs privilégiés entre l'employeur et les salariés. Ils ont pour mission de **présenter à l'employeur toutes les réclamations individuelles ou collectives de ces derniers**. Qu'il s'agisse de questions relatives à l'application du Code du travail, à la protection sociale, la santé, la sécurité ou encore les conventions applicables dans l'entreprise, les Délégués du Personnel vous assistent lors d'entretiens avec votre employeur.

Le délégué syndical : assurer votre défense



Le Délégué Syndical représente son syndicat auprès de l'employeur et **défend les droits de ses adhérents et du personnel en général**. Son rôle est d'obtenir des avantages nouveaux afin d'améliorer le sort des salariés. C'est la raison pour laquelle, les DS sont les seuls à détenir le pouvoir de la négociation et de la conclusion des accords d'entreprise.

Le CHSCT : vous protéger avant tout



Le **Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail** a pour mission de contribuer à la bonne santé physique et mentale des salariés, à leur sécurité, à l'amélioration de leurs conditions de travail, et veille à ce que l'employeur respecte ses obligations légales en la matière. Il a avant tout un rôle de prévention, mais aussi de contrôle et d'investigation. Il peut être amené à intervenir en collaboration avec l'employeur sur nombre de paramètres d'une situation de travail : conditions matérielles, organisation de travail, relations entre salariés et avec la hiérarchie, déclinaisons de politiques de santé publique au sein de l'entreprise...

Retrouvez la liste de vos élus sur votre site CSE.



Un problème, qui contacter ?

PROBLÈMES RENCONTRÉS	CSE	DP	CHSCT	DS
Refus de congés payés		👤		👤
Effectif ou gestion de mon service	👤	👤	👤	👤
Difficultés économiques personnelles	👤			
Logement	👤			
Hygiène et sécurité	👤	👤	👤	👤
Conditions de travail (aspect matériel et relationnel)	👤	👤	👤	👤
Adéquation entre salaire et poste proposé		👤		👤
Conflit avec la hiérarchie		👤		👤
Licenciement individuel		👤		👤
Licenciement collectif	👤			👤
Suppression d'une prime	👤			👤
Planning/changements horaires	👤	👤	👤	👤
Heures supplémentaires	👤	👤	👤	👤
Convocations/sanctions disciplinaires		👤		👤
Suppression d'un acquis ou usages.	👤	👤	👤	👤

LES COMMISSIONS

Le CSE dispose de plusieurs commissions qui lui permettent d'approfondir certains sujets et de rendre des avis éclairés. Elles sont organisées comme tel :

LES COMMISSIONS OBLIGATOIRES



Commission formation professionnelle

Cette commission doit être consultée tous les ans par la Direction lors de la présentation du plan de formation. Elle analyse les **orientations générales des plans de formation** dans l'entreprise, prépare les débats du CSE sur le sujet, et participe à l'information des salariés sur les dispositifs de formation existants. Enfin, elle peut intervenir pour étudier les problèmes d'emploi, particulièrement le travail des jeunes et des handicapés.



Commission égalité professionnelle

Elle est chargée d'étudier le **rapport comparé entre les hommes et les femmes** dans l'entreprise : leur proportion dans les effectifs, niveau de responsabilité et de rémunération... elle dresse un bilan de la situation chaque année. Plus généralement, son but est de lutter contre toutes les discriminations dans l'entreprise.



Commission d'information et d'aide au logement

Cette dernière commission a pour but **d'aider les salariés à accéder au logement et à la propriété** : elle peut les accompagner dans leurs démarches administratives et dans la recherche d'offres d'achats ou locations, en liaison avec les Comités Interprofessionnels du Logement (CIL).



LES COMMISSIONS FACULTATIVES

Commission gestion du temps de travail
Commission mutuelle et prévoyance
Commission plan épargne entreprise



LE SITE DE VOTRE CSE a fait peau neuve !

www.votrecse.fr

Découvrez dès maintenant un nouvel espace convivial et intuitif, véritable interface entre vous et votre Comité Social et Économique. Accédez à de nombreuses informations essentielles sur la vie de votre CSE et sur les prestations qui vous sont régulièrement proposées.

Comment vous connecter ?

Identifiant : XXXX

Mot de passe : XXXX

Déjà connecté ?

Utilisez votre mot de passe habituel.

Gérez vos informations personnelles

Pensez à **mettre à jour votre profil** pour bénéficier de l'ensemble des prestations auxquelles vous êtes éligible et obtenir vos remboursements dans les meilleurs délais.

Cliquez sur **Mon compte**, puis renseignez vos informations personnelles.

Contactez-nous si vous rencontrez des difficultés à vous connecter ou si vous avez d'autres questions : cse@votrecse.fr





QUE PROPOSE MON CSE ?

Votre CSE s'engage à vos côtés pour vous offrir **un accès facilité aux loisirs, aux vacances et à la culture**. Ces prestations sont accessibles à tous les salariés en **CDD présents depuis au moins 6 mois et les CDI**.

Location d'appartements



Votre CSE met à votre disposition un appartement en Espagne pour profiter de la mer, et une location aux Angles dans les Pyrénées Orientales pour des vacances sportives !

Tarifs : à partir de 200 euros la semaine. Faites vos réservations sur le site du CSE, menu « prestations ».

Remboursement sur vos activités sportives et culturelles



Désormais, le CSE participe aux frais de votre abonnement sportif et loisirs créatifs à hauteur de 50€ par an et par famille, sur présentation d'une facture justificative.

La billetterie de votre CSE

Votre CSE a négocié des prix réduits sur vos loisirs pour vous et votre famille toute l'année !



Cinéma

Bénéficiez de places à 5€ dans la limite de 8 tickets par mois (Cinéma Gaumont, Cap cinema, Kinépolis...).



Parcs et sorties

Vivez des sensations fortes ou des journées découvertes en famille en profitant d'entrées réduites aux parcs d'attractions, parcs aquatiques, zoos, laser game, bowling...



Concerts/Spectacles

Divertissez-vous et faites le plein de culture avec des entrées pour le théâtre, le cabaret, ou des soirées près de chez vous !



Les + du CSE

Votre CSE vous gâte chaque année en vous donnant accès à la carte PassTime, aux chèques multi-enseignes et aux Chèques Vacances.



Sport

Venez retrouver les matchs de vos équipes préférées (foot, rugby...)

ENCORE + DE LOISIRS

Avec le partenaire loisirs de votre CSE, vous retrouverez encore plus d'offres à prix réduits ! Pour plus de voyages, bons plans shopping, ou sorties, accédez directement sur la page d'accueil de votre site web CSE et profitez de vos avantages !

RETROUVEZ TOUTES CES OFFRES EN DÉTAILS SUR VOTRE SITE CSE !

VOTRE LOGO



COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

XXXXXX

00 00 00 00 00

cse@votrecse.fr

Permanence CSE :

Du lundi au vendredi, de 8h à 12h.

Tél : 00 00 00 00 00